

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D2025-8-10**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 37

**Objet : Ressources  
humaines Créations de  
poste**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Pouvoirs :**

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal  
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Monsieur ATTOU Yves, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Madame Magalie SAUZE

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique ;  
VU les articles L332-8-2 et L.332-9 du code Général de la Fonction Publique ;  
VU le budget ;  
VU le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDERANT la fin de contrat au 6 janvier 2026 de la responsable de développement économique dont les missions principales sont :

- Assister et conseiller les élus dans l'élaboration de la politique de développement économique ;
- Accompagner et instruire sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création de développement des acteurs économiques ;
- Participer à la promotion économique du territoire pour renforcer l'attractivité.

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 15 juillet 2025 ;

Monsieur le Président expose :  
Mesdames et messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président propose à l'assemblée la création des postes suivants à compter de ce jour :

Nombre	Poste à créer	Missions	Durée hebdomadaire du poste
1	Attaché territorial	Responsable de développement économique	35-h
1	Attaché territorial principal	Responsable de développement économique	35-h
1	Ingénieur territorial	Responsable de développement économique	35-h
1	Ingénieur territorial Principal	Responsable de développement économique	35-h

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332 8 2° du Code Général de la Fonction publique (pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en fonction de son profil et fixé conformément à la grille indiciaire du grade de référence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de :**

- **CREER** les postes proposés au tableau des effectifs
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Secrétaire de séance  
Magalie SAUZE



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 16/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 17/09/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

